

INFORMATION DES CONSOMMATEURS
Obligations applicables au 1^{er} juillet 2015

Information générale sur le régime des prix des médicaments : Affichage obligatoire commun aux médicaments remboursables et non remboursables						
Types de médicaments / honoraires	Médicaments exposés à la vue du public		Médicaments non exposés à la vue du public		Honoraires de dispensation	Préparations magistrales et officinales
	Non accessibles au public	En accès direct	Remboursables	Non remboursables		
Supports spécifiques d'information	Affichage	Affichage <i>ou</i> Etiquetage	Catalogue <i>ou</i> Accès libre et immédiat à une base de données publique (borne internet par exemple) <i>ou</i> Etiquetage	Catalogue <i>ou</i> Etiquetage	Affichage <i>ou</i> Catalogue <i>ou</i> Accès libre et immédiat à une base de données publique (borne internet par exemple)	
	Remise d'une note si le patient le demande, le ticket Vitale pouvant en tenir lieu.					Remise d'une note obligatoire, le ticket Vitale pouvant en tenir lieu.